



La table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec

**AVIS DE LA TRÉAQFP AU COMITÉ D'EXPERTS
SUR LE FINANCEMENT
DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET
DE LA FORMATION CONTINUE**

MAI 2003

TABLE DES MATIÈRES

AVIS AU COMITÉ D'EXPERTS SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION CONTINUE	3
1. ACCUEIL, RÉFÉRENCE, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT	3
2. RECONNAISSANCE DES ACQUIS	3
3. ENCADREMENT	3
4. SUIVI EN FORMATION	4
5. SOUTIEN AUX JEUNES ADULTES QUI VIVENT DES PROBLÈMES PERSONNELS LOURDS (TOXICOMANIE, VIOLENCE, MÉSADAPTATION, JEU).....	4
6. CLIENTÈLES PARTICULIÈRES	4
7. MESURES D'ACCÈS À LA FORMATION.....	5
8. L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	6
9. PARTICIPATION CITOYENNE	6
10. DIVERSIFICATION DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET DES MODES D'ENSEIGNEMENT	7
11. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTS	7
12. ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.....	8
13. COURS À TEMPS PARTIEL	8
14. FORMATION DE COURTE DURÉE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (AEP).....	9
15. MESURES D'INCITATION À LA COORDINATION ET À LA CONCERTATION AU NIVEAU LOCAL ET RÉGIONAL.....	9
16. L'OFFRE DE SERVICE PAR RAPPORT À LA DEMANDE	9
CONCLUSION	10
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....	11
LÉGENDE	15

AVIS AU COMITÉ D'EXPERTS SUR LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION CONTINUE

Le projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue affirme qu'il faut viser à ce que chaque adulte, quelle que soit sa situation par rapport au marché du travail, se sente véritablement convié à se former tout au long de sa vie et soutenu dans ses efforts et que l'acquisition d'une formation commune de base par « tous les adultes du Québec » est un défi immédiat. C'est dans cette optique que nous formulons différentes modalités de financement pour l'atteinte de ces objectifs.

1. Accueil, référence, conseil et accompagnement

Ces services sont essentiels et se doivent d'être améliorés pour permettre à l'adulte de faire un bon choix au début et tout au cours de son processus de formation.

- . Allocation spécifique basée sur le nombre d'élèves

2. Reconnaissance des acquis

La reconnaissance des acquis est un service essentiel non seulement pour respecter les principes sous-jacents à la reconnaissance des acquis mais aussi pour amener une hausse de la clientèle.

- Pour le R.S. :
 - . enveloppe budgétaire fermée selon le nombre d'élèves et une pondération pour tenir compte de la lourdeur des programmes
- Pour le R.H. :
 - . un financement à l'acte

3. Encadrement

Les jeunes de moins de 20 ans (les décrocheurs du système scolaire des jeunes) représentent une plus grande partie de la clientèle en formation générale. Conséquemment, ces jeunes requièrent plus de mesures de soutien et d'encadrement.

De plus, les difficultés vécues par la clientèle référée par les CLE et par la clientèle en centre de détention exigent un encadrement particulier.

- Pour le R.S. :
 - une enveloppe fermée pondérée en fonction de certaines catégories :
 - les jeunes de moins de 20 ans
 - la clientèle référée par le CLE ou d'autres organismes
 - la clientèle des centres de détention

4. Suivi en formation

Le suivi en formation générale interpelle beaucoup l'enseignant tout au long de la formation de l'adulte. Pour ce faire, l'enseignant doit être soutenu en ce qui concerne le perfectionnement.

- Pour le R.H. en formation générale :
 - un montant par enseignant pour le suivi en formation
 - augmenter le montant dédié au perfectionnement par enseignant quel que soit son statut

5. Soutien aux jeunes adultes qui vivent des problèmes personnels lourds (toxicomanie, violence, mésadaptation, jeu)

Le secteur de l'éducation des adultes fait face à une augmentation importante d'élèves ayant des problèmes personnels lourds. Il faut ici, faire le rapprochement avec le fait que sa clientèle est composée à plus de 33 % de jeunes de moins de 20 ans. De plus, les centres reçoivent une clientèle de EHDAA. Actuellement, les centres ne sont pas financés pour engager des ressources spécialisées pour assurer des services à ces jeunes adultes en difficulté.

- Allocation spécifique pour l'ajout de personnel professionnel basée sur le nombre d'élèves inscrits et pondérée en fonction de l'âge

6. Clientèles particulières

- Personnes immigrantes

Il est connu qu'un bas niveau de la maîtrise de la langue d'enseignement est un obstacle à la réussite des personnes immigrantes en formation professionnelle ou en formation générale.

De plus, pour intégrer à l'emploi des personnes immigrantes qualifiées, une formation d'appoint sur mesure est nécessaire.

- Pour le soutien linguistique :

- . allocation spécifique propre à chaque commission scolaire en fonction du nombre d'immigrants
- Pour la formation d'appoint :
 - . allocation spécifique propre à chaque commission scolaire en fonction du nombre d'immigrants qualifiés
- Personnes handicapées :

Pour être en mesure de donner de la formation à ces personnes, il faut des programmes adaptés (sourdes, aveugles) et des appareils spécifiques.

 - . Pour le R.S. :
 - une allocation spécifique basée sur les besoins particuliers de la clientèle de la commission scolaire
 - . Pour le M.A.O. :
 - une allocation spécifique pour adapter tous les centres d'éducation afin qu'ils soient accessibles à cette clientèle et pour acquérir de l'appareillage spécialisé

7. Mesures d'accès à la formation

La diversité des lieux de formation a engendré une diminution des inscriptions dans les centres d'éducation des adultes, avec comme conséquence, une probabilité moindre pour les adultes d'accéder à une formation reconnue et au diplôme correspondant. Le même raisonnement s'applique pour la formation financée, et parfois dispensée par les entreprises ; ce n'est pas par ce chemin que les travailleurs qui ne détiennent aucun diplôme peuvent espérer un jour en obtenir un. Par contre, des mesures d'aide à la formation comme le transport, la garderie et les prêts et bourses contribuent à rendre la formation plus accessible et équitable pour tous les adultes du Québec.

- Pour le transport :
 - . permettre l'accès au service de transports des jeunes avec ajout d'autobus si nécessaire ou par une aide financière
- Pour la garderie :
 - . développer l'accès avec les centres de la petite enfance
 - . mettre en place des garderies dans les centres (allocation spécifique)
- Prêts et bourses :
 - . augmenter les sommes versées pour atteindre le niveau du reste du Canada
 - . instaurer le système de prêts et bourses en formation générale des adultes

- Compte individuel de formation :
 - approfondir cette mesure appliquée dans d'autres pays
- Obligation par les entreprises, les CLE ou les autres groupes à encourager des parcours de formation structurée qui mènent à une reconnaissance ou à un diplôme

8. L'orientation scolaire et professionnelle

Actuellement, pour les adultes, il n'existe pas de ressources publiques en orientation pour une personne qui ne souhaite pas s'inscrire en formation. La politique d'éducation des adultes vise à développer une culture de l'apprentissage tout au long de sa vie et à rehausser les qualifications de la main-d'œuvre. Or, un des corollaires de cette orientation, jointe à la transformation du travail et de l'activité économique est que, l'orientation s'étendra elle aussi, la vie durant, autant que les changements de choix professionnels. Les ressources spécialisées que nombre de centres d'éducation des adultes et certaines formations professionnelles ont mises en place sont destinées, faute de financement approprié, à la seule population adulte, qui veut aller en formation et même là, elles sont limitées.

- Le gouvernement devrait consacrer un budget à cette fin
- Intégrer obligatoirement au curriculum des jeunes et des adultes le programme Exploration avec un budget approprié pour les adultes
- Accorder un financement du type « école orientante » en formation générale des adultes

9. Participation citoyenne

Les services d'éducation des adultes devraient être en mesure de proposer une formation sur divers sujets et thèmes selon une approche autre que disciplinaire et d'aider les adultes de tout âge et de toute condition à être plus autonomes et à participer activement à la société et ce, sans les obliger à s'inscrire à l'ensemble d'un service . L'accès à cette formation devrait être gratuit pour tous les adultes.

- allocation fermée pour l'Éducation populaire
- un financement pour inclure à la formation commune de base des compétences liées à la citoyenneté et pour qu'un adulte puisse s'inscrire seulement à ces cours

10. Diversification de l'organisation pédagogique et des modes d'enseignement

Considérant l'hétérogénéité des adultes en formation ainsi que la très grande diversité de leurs besoins, les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle doivent obtenir le soutien approprié pour diversifier leur organisation pédagogique et leurs modes d'enseignement (Ex. : enseignement plus individualisé, plus grande généralisation des stages en entreprise et de l'alternance travail-études, etc.). Aussi, pour donner un large accès à tous les adultes en formation aux médiathèques, aux laboratoires, aux ateliers et aux autres ressources éducatives qui, dans une vision de l'éducation qui mise sur la responsabilité de l'apprenant, sont indispensables :

- . une enveloppe fermée pour la recherche et le développement
- . une enveloppe R.S. pour permettre l'ouverture de médiathèques, d'ateliers, etc.
- . une enveloppe fermée pour le perfectionnement des enseignants et des gestionnaires
- . les universités pourraient être mises à contribution pour faire de la recherche et du développement en éducation des adultes

Ces actions auraient pour but de desservir de nouvelles clientèles qui ne sont pas attirées ou n'ont pas accès à la formation actuelle, de réduire les abandons, de favoriser la persévérance et la réussite et de hausser la qualité de la formation.

11. Formation et perfectionnement des enseignants

En formation professionnelle, le rajeunissement de la clientèle commande de nouvelles habiletés de la part des enseignants et des enseignantes, les connaissances relatives à un métier donné se transforment rapidement et imposent des mises à jour fréquentes. Le recours aux nouvelles technologies pour fins d'enseignement et la formation en ligne requièrent des adaptations majeures dans les interventions pédagogiques. Les enseignants ou formateurs des services aux entreprises des commissions scolaires ont aussi besoin d'un soutien adapté à leur situation

- . augmenter le montant par enseignant alloué actuellement quel que soit le statut de l'enseignant
- . allocation spécifique pour les nouvelles méthodes (Ex. : allocation accordée au secteur des jeunes pour mettre en place la réforme scolaire)

12. Alternance travail-études

Pour promouvoir davantage le programme d'alternance travail-études (ATE), un financement additionnel est nécessaire. Cet ajout servirait principalement à donner du support aux entreprises (aux superviseurs de stages) et à du développement.

- Support aux entreprises (pour former leurs superviseurs de stages) :
 - . augmentation du financement actuel par groupe d'élèves
- Mesure de développement :
 - . allocation spécifique basée sur le nombre de groupes et pondérée selon le secteur d'activité

13. Cours à temps partiel

L'accessibilité à la formation de base passe obligatoirement par une offre structurée de cours à temps partiel. La demande est grande tant en formation professionnelle qu'en formation générale.

En formation professionnelle, les personnes en emploi n'ont aucune possibilité de suivre des cours de formation professionnelle puisque l'offre est à temps plein. De plus, c'est un cul-de-sac en reconnaissance des acquis pour la formation manquante. En fait, l'on ne peut penser à la formation continue sans permettre le temps partiel. Les cours devraient être accessibles tant le jour que le soir.

En formation générale des adultes, la lourdeur de la gestion est un frein à l'accessibilité au temps partiel. Plus il y a d'élèves pour constituer un ETP, plus les actes administratifs (ouverture de dossiers, déclarations, etc.) et pédagogiques (établissement du profil de formation, suivi, accompagnement) sont nombreux et coûteux.

- Pour la F.P. :
 - . enveloppe ouverte pour les programmes menant à une sanction officielle
 - . du financement pourrait provenir d'autres ministères pour les cours ne menant pas une sanction officielle (exemple : Emploi-Québec)
 - . la commission scolaire pourrait devenir l'organisme collecteur dans le cadre de la Loi sur le développement de la main-d'œuvre (1%) pour soutenir le développement économique de la région

- Pour la F.G. :
 - . un financement selon le nombre d'élèves inscrits (non pas sur les ETP générés) avec un facteur de pondération pour tenir compte des différents cours

14. Formation de courte durée en formation professionnelle (AEP)

Pour répondre aux besoins du milieu socioéconomique qui demande des programmes de courte durée destinés à former des travailleurs pour occuper des postes de travail existants :

- . allocation spécifique par groupe (comme les autres programmes sanctionnés)

15. Mesures d'incitation à la coordination et à la concertation au niveau local et régional

Il faut que les rôles et les responsabilités des commissions scolaires, des centres locaux d'emploi, les CLSC et d'autres organismes soient clarifiés au niveau supérieur pour favoriser une évolution créatrice de la coordination et de la concertation au niveau de tous les intervenants en éducation.

- . un budget R.S. pour l'engagement de personnel par commission scolaire pour rendre dynamique cette action en concertation

Il faudrait que les missions de chacun des intervenants soient respectées tout au long du processus.

16. L'offre de service par rapport à la demande

Les centres d'éducation des adultes doivent faire connaître leurs services à la population adulte afin d'augmenter la clientèle. De plus, les centres doivent aussi connaître la demande de leur milieu pour être en mesure d'y répondre rapidement et adéquatement.

- . Allocation spécifique pour l'animation communautaire basée sur la clientèle potentielle
- . Allocation spécifique pour la promotion

CONCLUSION

La TRÉAQFP est d'avis que pour atteindre les objectifs de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, le gouvernement doit :

- permettre l'accès gratuit à une formation de base complète et à une première formation professionnelle
- rendre obligatoire la coordination et la concertation entre tous les intervenants interpellés dans la politique afin d'éviter le doublement des actions et des coûts
- augmenter de façon significative le financement dans les commissions scolaires pour mettre en place toutes les actions nécessaires à la réussite de ce projet

Aujourd'hui, le marché du travail exige un perfectionnement continu et les commissions scolaires sont prêtes à relever le défi avec un financement adéquat.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Accueil, référence, conseil et accompagnement

- . Allocation spécifique basée sur le nombre d'élèves

2. Reconnaissance des acquis

- Pour le R.S. :
 - . enveloppe budgétaire fermée selon le nombre d'élèves et une pondération pour tenir compte de la lourdeur des programmes
- Pour le R.H. :
 - . un financement à l'acte

3. Encadrement

- Pour le R.S. :
 - . une enveloppe fermée pondérée en fonction de certaines catégories :
 - les jeunes de moins de 20 ans
 - la clientèle référée par le CLE ou d'autres organismes
 - la clientèle des centres de détention

4. Suivi en formation

- Pour le R.H. en formation générale :
 - . un montant par enseignant pour le suivi en formation
 - . augmenter le montant dédié au perfectionnement par enseignant quel que soit son statut

5. Soutien aux jeunes adultes qui vivent des problèmes personnels lourds (toxicomanie, violence, mésadaptation, jeu)

- . allocation spécifique pour l'ajout de personnel professionnel basée sur le nombre d'élèves inscrits et pondérée en fonction de l'âge

6. Clientèles particulières

- Personnes immigrantes
 - . Pour le soutien linguistique :
 - allocation spécifique propre à chaque commission scolaire en fonction du nombre d'immigrants
- Pour la formation d'appoint :
 - . allocation spécifique propre à chaque commission scolaire en fonction du nombre d'immigrants qualifiés
- Personnes handicapées :
 - . Pour le R.S. :
 - une allocation spécifique basée sur les besoins particuliers de la clientèle de la commission scolaire
 - . Pour le M.A.O. :
 - une allocation spécifique pour adapter tous les centres d'éducation afin qu'ils soient accessibles à cette clientèle et pour acquérir de l'appareillage spécialisé

7. Mesures d'accès à la formation

- Pour le transport :
 - . permettre l'accès au service de transports des jeunes avec ajout d'autobus si nécessaire ou par une aide financière
- Pour la garderie :
 - . développer l'accès avec les centres de la petite enfance
 - . mettre en place des garderies dans les centres (allocation spécifique)
- Prêts et bourses :
 - . augmenter les sommes versées pour atteindre le niveau du reste du Canada
 - . instaurer le système de prêts et bourses en formation générale des adultes
- Compte individuel de formation :
 - . approfondir cette mesure appliquée dans d'autres pays
- Obligation par les entreprises, les CLE ou les autres groupes à encourager des parcours de formation structurée qui mènent à une reconnaissance ou à un diplôme

8. L'orientation scolaire et professionnelle

- . le gouvernement devrait consacrer un budget à cette fin
- . intégrer obligatoirement au curriculum des jeunes et des adultes le programme Exploration avec un budget approprié pour les adultes
- . accorder un financement du type « école orientante » en formation générale des adultes

9. Participation citoyenne

- . allocation fermée pour l'Éducation populaire
- . un financement pour inclure à la formation commune de base des compétences liées à la citoyenneté et pour qu'un adulte puisse s'inscrire seulement à ces cours

10. Diversification de l'organisation pédagogique et des modes d'enseignement

- . une enveloppe fermée pour la recherche et le développement
- . une enveloppe RS pour permettre l'ouverture de médiathèques, d'ateliers, etc.
- . une enveloppe fermée pour le perfectionnement des enseignants et des gestionnaires
- . les universités pourraient être mises à contribution pour faire de la recherche et du développement en éducation des adultes

11. Formation et perfectionnement des enseignants

- . augmenter le montant par enseignant alloué actuellement quel que soit le statut de l'enseignant
- . allocation spécifique pour les nouvelles méthodes (Ex. : allocation accordée au secteur des jeunes pour mettre en place la réforme scolaire)

12. Alternance travail-études

- Support aux entreprises (pour former leurs superviseurs de stages) :
 - . augmentation du financement actuel par groupe d'élèves
- Mesure de développement :
 - . allocation spécifique basée sur le nombre de groupes et pondérée selon le secteur d'activité

13.Cours à temps partiel

- Pour la F.P. :
 - . enveloppe ouverte pour les programmes menant à une sanction officielle
 - . du financement pourrait provenir d'autres ministères pour les cours ne menant pas une sanction officielle (exemple : Emploi-Québec)
 - . la commission scolaire pourrait devenir l'organisme collecteur dans le cadre de la Loi sur le développement de la main-d'œuvre (1%) pour soutenir le développement économique de la région
- Pour la F.G. :
 - . un financement selon le nombre d'élèves inscrits (non pas sur les ETP générés) avec un facteur de pondération pour tenir compte des différents cours

14.Formation de courte durée en formation professionnelle (AEP)

- . allocation spécifique par groupe (comme les autres programmes sanctionnés)

15.Mesures d'incitation à la coordination et à la concertation au niveau local et régional

- . un budget R.S. pour l'engagement de personnel par commission scolaire pour rendre dynamique cette action en concertation

16.L'offre de service par rapport à la demande

- . Allocation spécifique pour l'animation communautaire basée sur la clientèle potentielle
- . Allocation spécifique pour la promotion

LÉGENDE

A.E.P. :	Attestation d'études professionnelles
C.L.E. :	Centre local d'emploi
C.L.S.C. :	Centre local de services communautaires
E.H.D.A.A. :	Élève handicapé en difficulté d'apprentissage et d'adaptation scolaire
E.T.P. :	Élève à temps plein
F.G. :	Formation générale
F.P. :	Formation professionnelle
M.A.O. :	Mobilier, appareillage et outillage
R.H. :	Ressource humaine (enseignant)
R.S. :	Ressource de soutien
TRÉAQFP :	La table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec